

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2014

Présents : ABADIE Aline - COMBESCOT Jean-François - COURREGES Marie-José - DASTE Sophie – DINTRANS Louis - DUBOSQ Patrick - LASSARRETTE Alain - LENDRES Jérôme - NAPROUS Michel - PAPOT Dominique - PLENACOSTE Francis - POINSOT-DARGAIGNON Magali

Absents : LAGRANGE Annie - JOUANOLOU Maryse (Procuration : MJ COURREGES) – PARROT Jean-Louis (Procuration : Francis PLENACOSTE)

Secrétaire de Séance : Michel NAPROUS

Secrétaire de Séance auxiliaire : Luis RABANAL, Secrétaire Général de Mairie

1. Intégration des rues des Glycines, Arnaud de Lavedan et Célestin Passet au domaine communal.

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la volonté des propriétaires des rues privées : Arnaud de Lavedan, Célestin Passet et des Glycines de céder ces voies à la commune.

Une reconnaissance obligatoire des réseaux sur ces parcelles est en cours.

L'abandon de ces parcelles à titre gratuit se réalise via un acte administratif et implique que ces rues soient dans un état n'entraînant pas de coût de remise en état à la charge de la commune.

Le Maire sollicite au Conseil l'autorisation de conclure l'acte administratif d'abandon de parcelle au profit de la commune après vérification du bon état de ces voies.

Le Conseil municipal délibère à l'unanimité en faveur de la proposition.

2. Création du site internet de la commune.

Monsieur LENDRES rend compte aux élus de la présentation des trois candidats à l'appel d'offres pour la réalisation du site internet de la commune.

La notation des candidats était basée pour 40% sur la technique et pour 60% sur le prix.

Société EMENDY :

Technique 20/40, Prix 60/60 : 3155 euros HT

Société PCR MEDIASERVICES :

Technique 40/40, Prix 45.83/60 : 3900 euros HT

Société SO HAPPY ! :

Technique 40/40, Prix 46.21/60 : 3880 euros HT

La Société SO HAPPY ! est choisie à l'unanimité par le conseil municipal, sur proposition de la Commission d'appel d'offres, pour la réalisation du site internet de la commune.

3. Recrutement de trois agents pour le recensement de la population en 2015.

Le Maire d'Andrest annonce la tenue d'un recensement de la population en 2015.

Etant donné le nombre d'habitants sur la commune, il s'avère nécessaire de recruter trois agents de janvier à février 2015 pour mener à bien les opérations de recensement sur Andrest.

Monsieur PLENACOSTE propose au Conseil la pose d'une annonce dans la presse et sur les panneaux de la commune afin de recruter ces trois agents.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition et autorise le Maire à procéder au recrutement des trois agents après un entretien avec les candidats.

4. Recrutement de M. Romain LAFFORGUE.

Monsieur COMBESCOT informe le Conseil que le CAE de M. Romain LAFFORGUE en tant qu'adjoint technique expire le 31 janvier 2015.

Etant donné le surcroît d'activité, la valeur dont a fait preuve l'agent pendant les deux ans où il a travaillé au service de la commune, le Maire et M. COMBESCOT proposent une ouverture de poste et un recrutement statutaire de M. Romain LAFFORGUE dès le 1^{er} février 2015.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition et autorise le Maire à procéder au recrutement de M. LAFFORGUE en tant qu'Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe.

5. Programmation travaux SIAEP en 2015.

Le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable Tarbes Nord demande au Conseil si des travaux concernant le réseau d'eau sont envisagés en 2015 sur la commune d'Andrest.

Le Conseil répond par la négative.

Monsieur NAPROUS évoque le léger dépassement du taux de nitrates dans l'eau et annonce que des affiches ont été disposées dans les communes impactées.

A l'heure actuelle, la consommation d'eau courante est temporairement déconseillée aux femmes enceintes et aux nourrissons.

Aucune distribution de bouteilles d'eau n'est prévue en raison du très faible taux de dépassement de la norme. Ces mesures seront reconduites si nécessaire en fonction de l'évolution de ce taux.

Monsieur COMBESCOT évoque l'avancement du projet d'interconnexion avec le SNMEP (Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau). Cette jonction permettra de disposer à l'avenir d'une eau de meilleure qualité, et assurera un approvisionnement de sécurité en cas de défaillance du puits d'Oursbelille.

6. Compte-rendu des commissions.

Commission embellissement :

Madame DASTE présente au Conseil le choix des nouvelles illuminations de Noël qui décoreront la commune dès décembre.

L'achat des décorations est finalisé, cependant des tests devront être effectués en novembre afin de vérifier le bon fonctionnement du matériel.

Un parc à vélos a été acheté ainsi que des nouvelles barrières afin de rendre plus accessible les abords de l'école et de la Mairie d'Andrest.

Commission bâtiments et travaux :

-La publication de l'appel d'offres du marché de rénovation de la rue Robespierre a eu lieu dans la presse régionale et sur le site de la Communauté de Communes Vic-Montaner.

Une réunion avec les riverains de la rue Robespierre aura lieu le 14 novembre afin de leur expliquer le projet.

La Commission d'appel d'offres se tiendra le 21 novembre afin de choisir l'entreprise qui réalisera les travaux.

-Monsieur PLENACOSTE évoque l'évaluation des coûts de construction de l'école d'Andrest.

Le cabinet THAL ARCHI estime les travaux à 626 512 euros HT.

L'ouverture de l'extension devrait avoir lieu à la rentrée scolaire 2017-2018.

Le financement de l'opération serait couvert sur fonds propres, par l'attribution de subventions (FAR, FRI, fonds de concours de la COMCOM, aide exceptionnelle du Conseil Général, DRAC et DETR), par la vente du Presbytère et des terrains du lotissement communal « les Chênes ».

Afin de fluidifier la vente des parcelles du lotissement « les Chênes », le Maire propose de réajuster le prix de vente au m² des terrains.

La proposition du Maire est de mettre en vente ces terrains à 50 euros le m², le prix étant modulable après accord du Conseil Municipal si un candidat se portait acheteur des cinq parcelles.

La proposition est adoptée :

POUR : 13 voix (procurations incluses)

ABSTENTION : 1 voix

-Monsieur DINTRANS annonce que le dortoir de la nouvelle école, endommagé par les pluies du mois d'août, sera réparé par l'entreprise LORENZI avant la reprise consécutive aux vacances de la Toussaint.

De plus, le cabinet POLYEXPERT a procédé à une évaluation des dommages subis dans l'ancienne Poste. Le paiement d'une indemnité par l'assureur de la commune permettra la remise en état des locaux.

Commission éducation et affaires sociales :

Madame COURREGES évoque l'activité de la permanence du CCAS, les premiers lundis de chaque mois.

Il semble que l'intervention du CCAS se fasse plutôt à partir d'une demande de rendez-vous. Les dossiers traités sont principalement liés à des demandes d'APA ou de banque alimentaire.

La 1^{ère} adjointe au Maire évoque la réunion avec la Directrice de l'école d'Andrest, Mme Marie-France BOUVET, concernant la bonne coordination des activités périscolaires avec les activités purement scolaires.

La municipalité souhaite que les activités scolaires se déroulent sur des créneaux horaires ne remettant pas en question la continuité des activités périscolaires, celles-ci ayant lieu de 15h15 à 16h45.

Mme COURREGES évoque la reconduction du fonds d'amorçage des nouveaux rythmes scolaires accordée par le gouvernement pour la rentrée 2015-2016.

7. Compte-rendu intercommunalité.

-Monsieur PLENACOSTE évoque la réunion intercommunale à Montaner concernant la création d'une micro-crèche sur Andrest et/ou le Montanérés.

Les Caisses d'Allocations Familiales des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques ont proposé leur participation financière à l'opération.

-Monsieur le Maire présente au Conseil la prise de la compétence « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal » par la CCVM.

Cette nouvelle compétence obligatoire permettra de doter le territoire de l'intercommunalité d'un document d'urbanisme réglementaire et de planification qui définit l'usage des sols en tenant compte des spécificités de chaque commune en cohérence avec le SCOT du Val d'Adour.

De plus, la commune d'Andrest pourra bénéficier de l'expertise des services intercommunaux et d'économies d'échelle concernant une éventuelle modification du PLU communal.

Il est proposé au Conseil de délibérer concernant cette prise de compétence par la CCVM.

Le Conseil délibère à l'unanimité en faveur de la proposition.

8. Questions diverses.

-Monsieur le Maire informe le Conseil de l'attribution d'une subvention de 7 843.96 euros provenant des amendes de police afin de participer à la sécurisation de la commune (signalisation et travaux d'aménagement).

-Messieurs PLENACOSTE et NAPROUS font part au Conseil du courrier de M. et Mme GAYDIER demandant la vente partielle ou totale de la parcelle communale A-249 jouxtant leur propriété et l'impasse Gabriel Péri et longeant l'ancien cours naturel du canal.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité contre la demande.

La commune ne souhaite pas vendre cette parcelle qui sert actuellement d'aire de retournement et qui pourrait, à l'avenir, constituer une réserve foncière.

-Monsieur COMBESCOT expose au Conseil le bilan de fonctionnement de la station d'épuration d'Andrest-Siarrouy dressé le 22 octobre 2014 par les services du Conseil Général. Les résultats sont bons mais la station continue à recevoir trop d'eau ce qui, d'après M. COMBESCOT, proviendrait d'un dysfonctionnement du réseau sous la responsabilité de VEOLIA.

Une lettre sera envoyée prochainement à Mme Florence MOULY, responsable de VEOLIA, lui demandant de continuer la reconnaissance du réseau afin d'identifier et résoudre ce problème.

-Monsieur DINTRANS évoque un courrier d'ERDF demandant au Conseil de désigner les nouveaux correspondants intempéries pour le mandat municipal 2014-2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil désigne M. DINTRANS comme correspondant intempéries titulaire et M. PLENACOSTE comme correspondant intempéries suppléant.

-Monsieur DINTRANS présente au Conseil deux devis de remise aux normes du paratonnerre de l'Eglise d'Andrest.

La remise aux normes oscille entre 3500 et 4000 euros. Une subvention à hauteur de 20 à 25% peut être sollicitée au Ministère de la Culture via l'Architecte des Bâtiments de France. Une inscription à la programmation du FAR 2015 est également possible.

Le Conseil délibère à l'unanimité en faveur de cette remise aux normes.

-Monsieur le Maire évoque la cérémonie du 11 novembre, année du centenaire de la déclaration de la Première Guerre Mondiale, qui verra la participation des enfants de la commune pour chanter la Marseillaise.

Le Maire citera les noms des Andrestois morts pour la France pendant la cérémonie.

-Monsieur PLENACOSTE informe le Conseil de la visite le 18 novembre de Mme Anne-Gaëlle BAUDOIN-CLERC, nouvelle Préfète des Hautes-Pyrénées.

-Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fermer la Mairie le lundi 10 novembre 2014, le vendredi 26 décembre 2014 et le vendredi 2 janvier 2015.

La séance est levée à 23h15.